



## Feuille d'information pour justiciables

# Coronavirus - que pouvez-vous faire vous-même?

30-3-2020

**Le coronavirus s'étend sur le monde entier. C'est un virus qui peut rendre les gens malades. Il est possible que vous ou quelqu'un d'autre dans votre établissement sera infecté par le coronavirus.**

### Que fait le DJI?

Le DJI a pris des mesures pour prévenir la transmission du coronavirus dans l'établissement, dans la mesure du possible.

La direction et le service médical ont reçus des informations donnant des instructions ce qu'ils doivent faire et comment protéger les personnes dans l'établissement.

### Que faire quand quelqu'un a des plaintes qui correspondent au coronavirus?

Pas tout le monde devient malade du coronavirus. Par contre, les personnes qui deviennent malades quand-même peuvent avoir des plaintes telles que rhumes nasaux, toussotements, essoufflement et fièvre. La plupart des gens sont vite guéris, mais certains d'entre eux deviennent grièvement malades. Quand un justiciable est infecté par le coronavirus, il est placé dans une cellule pour une personne jusqu'à ce qu'il n'a plus de plaintes pendant 24 heures. Les compagnons de cellule d'un justiciable infecté seront contrôlés 14 jours, chaque jour pendant deux semaines, pour voir s'ils auront des plaintes de grippe, de toux ou de fièvre. Les autres contacts, tout comme les autres Néerlandais, doivent garder un œil sur eux-mêmes pour voir s'ils auront des plaintes de grippe, toussotements ou la fièvre.

### Que pouvez-vous faire vous-même pour éviter une infection?

- Essayez de respecter une distance de 1,5 mètres vis-à-vis d'autres personnes.
- Lavez vos mains régulièrement avec de l'eau et du savon.
- Toussez et éternuez dans le creux de votre coude ou dans du papier hygiénique.
- Lavez vos mains avec de l'eau et du savon après avoir toussé ou éternué.
- Ne pas serrer la main en saluant.

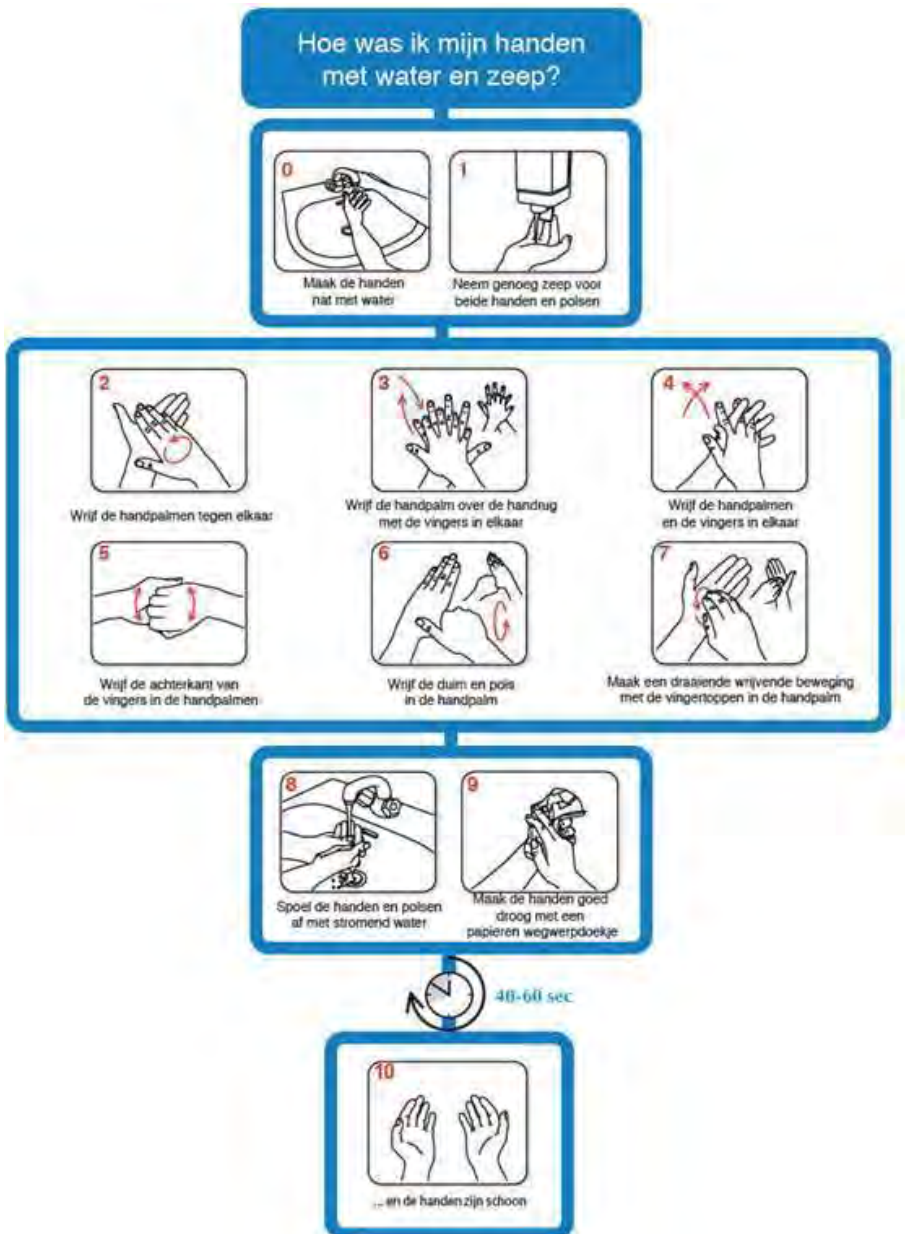


## Qu'est-ce qui est important à raconter si vous ne résidez pas encore 15 jours dans un établissement?

Si, pendant les dernières deux semaines, vous avez eu contact avec un colocataire infecté par le coronavirus, il faut signaler cela au plus vite au personnel du service. Le service médical verra s'il est nécessaire de prendre des mesures. Si le contact avec votre colocataire a été il y a plus de quinze jours, vous ne tomberez plus malade par ce contact.

## Avez-vous des questions?

Si vous avez des questions sur le coronavirus, vous pouvez les poser au personnel du Service.



### Colofon

Cette fiche d'information est une publication de :  
Outbreak Management Team van  
Dienst Justitiële Inrichtingen  
Postbus 30132  
2500 GC Den Haag

Aucun droit ne peut être dérivé de cette fiche d'information. Le DJI n'accepte aucune responsabilité pour d'éventuelles erreurs dans cette fiche d'information.

©Dienst Justitiële Inrichtingen, le 30 mars 2020